

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2019

UE-CANADA - (N° 2124)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 10

présenté par

M. Clément, M. Acquaviva, M. Brial, M. Castellani, M. Colombani, Mme Dubié,
Mme Frédérique Dumas, M. Falorni, M. Favennec Becot, Mme Josso, M. François-
Michel Lambert, M. Molac, M. Pancher, Mme Pinel, M. Pupponi et M. Philippe Vigier

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement souhaitent la suppression de cet article afin que la France ne ratifie pas le Ceta, en raison des questions démocratiques ayant entouré sa négociation et des atteintes environnementales, agricoles et sociales qu'il menace de porter aux modèles européen et français. Ils estiment que cet accord international relève d'une vision d'un autre temps qui ne répond pas aux exigences de la société d'aujourd'hui et de celle de demain. Aussi, face aux conséquences néfastes qui découleront inévitablement de la pleine mise en oeuvre de cet accord de libre-échange, les auteurs de cet amendement considèrent que la France ne peut le ratifier.